



# Méry-sur-Marne

République française  
Liberté • Égalité • Fraternité

Envoyé en préfecture le 07/04/2026  
Reçu en préfecture le 07/04/2026  
Publié le 07/4/2026  
ID : 077-217702901-20260403-DM\_2026\_06-CC

## DECISION DU MAIRE N°2026-06

### MARCHÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR VOIES PUBLIQUES

Le maire de Méry-sur-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22 ;  
Vu l'article R.2122-8 du Code de la commande publique ;  
Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal a délégué au maire le pouvoir de décider la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;  
Vu le décret n°2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics ;  
Considérant la nécessité pour la commune d'entretenir les accotements des voies communales et voies départementales en zone urbaine ainsi que les haies en bordure de celles-ci ;  
Considérant l'estimation du besoin est évaluée à un montant inférieur au seuil de 60 000 euros hors taxes, lequel permet à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les marchés de fournitures et services ;  
Considérant la proposition de l'entreprise JASON BARBEL PAYSAGE ;

#### DECIDE

**Article 1 :** Un marché de service d'entretien de tonte des accotements, de débroussaillage et de taille des haies bordant les voies communales et les voies départementales situées en zone urbaine est conclu avec l'entreprise JASON BARBEL PAYSAGE, sise 2, route de Sainte-Aulde à Méry-sur-Marne ;

**Article 2 :** Le contrat prend effet le 3 avril 2026 pour une durée d'un an.

**Article 3 :** L'ensemble des conditions particulières figurent dans le contrat annexé à la présente décision.

**Article 4 :** Le montant global du contrat d'entretien est plafonné à 24 000 euros hors taxe et sera inscrit au budget communal de l'année 2026.

À Méry-sur-Marne, 3 avril 2026

Le Maire,

Sami SEDDIK

